



REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT,
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

---0=0=0---

**Direction Générale de l'Environnement
et de la Qualité de la Vie**

---0=0=0---

Direction de l'Ecologie et des Milieux Naturels



*Au service
des peuples
et des nations*

**Projet de planification nationale en matière de diversité biologique
en Tunisie**

Cofinancé par le PNUD/FEM n°00083689

Termes de référence

**Recrutement d'un consultant national
Assistance pour l'actualisation du site web du Centre d'échange d'information sur la Biodiversité
(Consultant individuel)**

Octobre 2014



REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

---0=0=0---

**Direction Générale de l'Environnement
et de la Qualité de la Vie**

---0=0=0---



*Au service
des peuples
et des nations*

Direction de l'Écologie et des Milieux Naturels

1. Contexte de la mission

La Tunisie, Partie Contractante à la Convention sur la diversité biologique (CDB) depuis 1992, a bénéficié d'un Don du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour la réalisation du projet «Planification nationale en matière de diversité biologique en appui à la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2020 de la CDB en Tunisie» qui fait partie de la deuxième génération d'activités habilitantes pour la diversité biologique du Fonds pour l'Environnement Mondial.

Ce projet est une contribution aux efforts de la Tunisie visant à s'aligner au Plan stratégique 2011-2020 de la CDB. Il s'appuie sur l'état d'avancement et les réalisations en Tunisie en matière de planification et de présentation de rapports sur la diversité biologique. Il vise à intégrer les obligations de la Tunisie vis-à-vis de la CDB dans ses cadres nationaux de planification sectorielle et de développement, grâce à un nouveau processus participatif d'élaboration de plans et stratégies en matière de biodiversité.

Pour atteindre l'objectif ci-dessus, le projet devra obtenir trois « résultats » à savoir:

Résultat 1 – Un bilan participatif sur la planification en matière de biodiversité est établi et des objectifs et indicateurs nationaux sur la diversité biologique sont définis en réponse aux objectifs d'Aichi.

Résultat 2 – Le SPANB est révisé et actualisé et prend entièrement en compte les nouveaux aspects du plan stratégique de la CDB.

Résultat 3 – Les cadres nationaux pour la mise en œuvre du SPANB ainsi que pour les mécanismes de présentation de rapports et d'échange dans le cadre de la CDB sont mis en place et renforcés.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, le Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable (Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie) se propose de lancer une consultation afin de recruter un consultant national pour réaliser la mise à jour et l'amélioration du contenu et de la forme du portail du Centre d'Échange d'Information sur la Biodiversité (CHM) consultable sur l'adresse Url : <http://www.chm-biodiv.nat.tn/>.



REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

---0=0=0---

Direction Générale de l'Environnement
et de la Qualité de la Vie

---0=0=0---



Au service
des peuples
et des nations

Direction de l'Écologie et des Milieux Naturels

2. Objectifs de la mission

L'objectif de la présente mission est la conception, l'installation et la validation d'une nouvelle version améliorée du Centre d'échange sur la Biodiversité (CHM) à inclure dans le site web du ministère chargé de l'environnement : www.environnement.nat.tn de façon à permettre la diffusion et la circulation des données (textuelles, numérisées) entre les différents acteurs et utilisateurs publics et privés, leurs exploitations et leurs visualisation afin de contribuer à une meilleure connaissance, conservation et gestion des ressources naturelles de la Tunisie.

Dans ce contexte, ce projet va permettre de fournir aux administrations tunisiennes et à un plus large public possible, une base de données textuelle et numérique, relative à la Biodiversité en Tunisie..

3. Méthodologie de travail

Le consultant proposera une architecture améliorée du CHM existant (<http://www.chm-biodiv.nat.tn/>) – intégrant toutes les données et informations disponibles se rapportant à la biodiversité en Tunisie.

Plus précisément le consultant apportera des améliorations et des mises à jour aux rubriques principales du portail en se focalisant, entre autre, sur ce qui suit :

1. INTRODUCTION
2. CHM TUNISIE
3. LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE EN TUNISIE
4. CADRE INSTITUTIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE
5. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EN TUNISIE
6. GESTION ET CONSERVATION
7. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR / RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET APPLIQUÉE
8. EDUCATION ET SENSIBILISATION
9. SYNERGIE ENTRE LES TROIS CONVENTIONS DE RIO



REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

---0=0=0---

**Direction Générale de l'Environnement
et de la Qualité de la Vie**

---0=0=0---



*Au service
des peuples
et des nations*

Direction de l'Écologie et des Milieux Naturels

10. COOPÉRATION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

11. INFORMATION ET LIENS

Le consultant réalisera sa mission selon deux phases :

Phase 1 : Analyse/diagnostic

Analyse et Diagnostic de la situation et élaboration d'une ébauche de la nouvelle conception du CHM. Durant cette étape, le consultant analysera le contenu du CHM dans sa version actuelle et proposera les améliorations nécessaires.

Phase 2 : Développement, mise en marche du CHM & Actualisation des données

Une fois approuvé par l'administration de la DGEQV et le PNUD, le consultant finalisera l'architecture et la conception du CHM tout en y intégrant les informations et les données disponibles en relation avec les composantes de la Biodiversité comme spécifié au point III plus haut.

Après la réalisation et la mise en marche de l'application, le consultant préparera un manuel détaillé de l'utilisation du CHM et de ses différents menus et fonctionnalités.

4. Livrables attendus

Au terme de son travail, le consultant est appelé à fournir au Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable (Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie), les livrables suivants :

Au terme de la phase 1 :

- 02 exemplaires du rapport provisoire relatif à l'analyse/diagnostic et les propositions d'amélioration du CHM seront livrés.
- 5 exemplaires + 1 CD ROM du rapport définitif de la phase 1 après approbation du rapport provisoire.

Au terme de la phase 2 :

- la version provisoire du rapport comprenant la conception du CHM et contenant les données et informations actualisées en relation avec la biodiversité (conception numérique et textes).
- 5 exemplaires + 1 CD ROM du rapport définitif de la phase 2 après approbation du rapport provisoire.



REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

---0=0=0---

Direction Générale de l'Environnement
et de la Qualité de la Vie

---0=0=0---



Au service
des peuples
et des nations

Direction de l'Ecologie et des Milieux Naturels

5. Livrables attendus et modalité de paiement

Livrable	Délai de remise	Paiement
Version définitive de la phase 1+ 1 CD ROM du rapport	20 jours à partir de la signature du contrat et la notification de démarrage de la phase1	50 % du montant du contrat après validation de la version définitive de la phase 1.
Une Version finale du CHM complet (numérique, textes, cartes...) et fonctionnelle + 1 CD ROM du rapport	40 jours à partir de la validation de la version définitive de la phase 1 et/ou de la date de la notification de démarrage de la phase 2.	50% du montant du contrat après validation de la version définitive de la phase 2.

6. Délai de réalisation

Le délai nécessaire pour la réalisation de la présente mission est estimé à soixante homme/jours (**60h/j**) étalé sur 4 mois, sans compter les délais d'approbation de l'administration.

7. Profil requis du consultant

Le consultant doit répondre aux exigences suivantes :

- Au moins bac + 4 dans l'un des domaines en relation avec les sciences informatiques.
- Une expérience minimale de 8 ans dans le domaine de développement et de création de portail et de site Web.
- Une bonne connaissance dans la conception des bases de données, site web et portails.
- Des connaissances en CMS Joomla et avoir au moins 3 références dans l'élaboration de site/portail web dans le domaine de l'environnement

Le consultant pourra sous-traiter des thèmes spécifiques de la présente mission aux personnes compétentes du domaine. Toutefois, le consultant restera le seul vis-à-vis de la DGEQV (Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie) et du PNUD et sera le seul responsable de la présente mission et des livrables attendus.

Le consultant sera appuyé par la DGEQV (Direction générale de l'environnement et la qualité de la vie)



REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT,
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

---0=0=0---

Direction Générale de l'Environnement
et de la Qualité de la Vie

---0=0=0---

Direction de l'Ecologie et des Milieux Naturels



Au service
des peuples
et des nations

8. Assistance de la DGEQV au prestataire de service

Avant le démarrage de la mission, la DGEQV avec le PNUD, organiseront une réunion de travail avec le consultant retenu afin de :

- convenir sur la méthodologie de travail à adopter (version provisoires, modalités de suivi des travaux, approbation des livrables,...) et l'intervention du consultant,
- convenir d'une manière plus spécifique et en concertation avec le consultant, des mises à jours et améliorations à apporter sur le site et ses rubriques.

La DGEQV mettra à la disposition du consultant toutes les informations et documentation disponibles et accessibles pour faciliter sa tâche.

Pour la sous-traitance des thèmes spécifiques de la mission, la DGEQV mettra également à la disposition du consultant une liste des experts dans le domaine d'environnement pour lui assurer un appui technique.

9. Contenu de l'offre

Les candidats manifestant leur intérêt pour la présente mission, doivent envoyer leurs offres (technique et financière), sous un pli fermé, dans deux enveloppes séparées, portant, respectivement la mention offre technique et la mention offre financière. La soumission devra contenir la mention:

« A ne pas Ouvrir : Amélioration et actualisation du CHM »

Le dossier de candidature doit obligatoirement contenir :

- * Un CV du consultant signé mentionnant clairement les diplômes obtenus (date d'obtention, Spécialité, domaines de compétences,...) avec les références pertinentes à la mission
- * Une note méthodologique de réalisation de la mission ;
- * Un chronogramme de réalisation de la mission ;
- * Une offre financière : l'offre doit être détaillée selon le nombre homme/jours.

- **Les soumissions doivent être déposées au plus tard le Lundi 24 Octobre 2014 à 15h**
A l'attention de Monsieur le représentant Résident à l'adresse suivante :
Programme des Nations Unies pour le développement – Bureau de Tunis
41 bis, Impasse Louis Braille – Avenue Louis Braille – Cité El Khadhra – 1003 Tunis, Tunisie.
Tel : 31 379 110 Fax : 71 900 688

- **Ou envoyées par e-mail à l'adresse : procurement.sap-tunisisa@undp.org**



REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT,
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

---0=0=0---

**Direction Générale de l'Environnement
et de la Qualité de la Vie**

---0=0=0---

Direction de l'Ecologie et des Milieux Naturels



*Au service
des peuples
et des nations*

Phase 2 : Analyse financière comparative des offres :

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$$F = 100 * \frac{P_{min}}{P}$$

P : Prix de l'offre

P_{min} : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante.

Phase 3 : Analyse technico-financière:

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivant :

-> 70% pour l'offre technique

-> 30% pour l'offre financière

$$N = 0,7 * T + 0,3 * F$$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée